Pour citer cet article :

Lettre confisquée d'un jeune de Mettray, 1880.

COLONIE PUBLIQUE
AGRICOLE et PÉNITENTIAIRE
DE
St-HILAIRE.

COMMUNE DE ROIFFÉ
Par Fontevrault
(MAINE-ET-LOIRE).

Les enfants autorisés à correspondre avec leur famille ne peuvent écrire que tous les mois.

Les parents doivent se borner à donner aux enfants de leurs nouvelles ou à leur adresser des exhortations au travail et à la bonne conduite.

Ils ne doivent jamais les informer des démarches qu'ils peuvent faire pour obtenir leur mise en liberté provisoire.

La correspondance est lue à l'arrivée et au départ.

Les enfants autorisés peuvent être visités quatre fois par an, le *dimanche*, par leur famille, sur certificat établissant la parenté.

Il est interdit d'introduire des timbres-poste dans les lettres adressées aux enfants ou de leur faire passer aucun comestible.

Les effets de laine envoyés aux enfants doivent être de couleur blanche et adressés franco en gare de Saumur, pour être remis à Thomas, messager de Fontevrault.

[redacted]

Nom : [redacted]

Le N° doit être reproduit sur l'adresse des lettres écrites à l'enfant.

Saint-Hilaire, le 13 Septembre

Chers Parents
je met la mains a la plume s'est
pour vous faire savoire de mes nouvelle
dont je me porte bien et pour en
savoir des vôtres chers Parents je vais dire
quelque mots je vous prière ceent de
ne pas vous faire de la peine
sur ses paroles car je saurais que vous
vous feriez de la peine vous m'en
feriez davantaje Chers Parents
je vous dirais que la cangrène et de
dans ma jambe Chers Parents je
vous dirais que lundi ou mardi
que l'on va me faire l'emputa
tion. Chers frères et Chers sœur
Ugénie ne vous faite pas de ta
nonplus vous sur ses paralos
car si j'avais écouter mes parents
je ne serais pas où que je suis mes j'espère
retourner vers vous ~~cetta~~ cet année Chers frères
et cher sœur écoutez toujours bien les com=
pliments que mes parents vous donnerons
car je s'est qu'il vous en donnerons pras

le mauvais. Mon tres cher frère Jules
je te dirais de toujours bien travailler pour
éder a vivre a mes parents ca je s'est que
qu'and tu étaient petit qu'ils travaillait
jours et nuit pour mois comme Ugénie et au
guste a notre tour de ~~tar~~ ~~traitr~~
travailler maintenant car si j'étaint
je leurs éderais bien Cher Ugéni je de dirais
de toujour de bien travailler pour appren
dere tont état Cher comme je vous le
recommande de ne pas vous faire de la
peine car je saurais vous vous enferiez vous
m'en feriez davantaje et je vous dirais que
je ne suis pas malheureux je sans que
je prend des force toutles jours et je n'est
pas a me plaindre car j'ais monsieur
l'aumonier qui me prêtre des livre
pour me desennuier et ainsi que Made
moiselle prédhumeu qui m'en prêtre
aussi je fini ma lettre en vous
embrassant de tout mon coeur et ainsi
que mes frères et soeur.....

Votre fils devouer pour la vie
[redacted]